

Criminologie 1984, *La police après 1984*, Les presses de l'Université de Montréal, 1984, 137 pages

Rachel Grondin

Volume 15, numéro 2, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059564ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059564ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grondin, R. (1984). Compte rendu de [Criminologie 1984, *La police après 1984*, Les presses de l'Université de Montréal, 1984, 137 pages]. *Revue générale de droit*, 15(2), 525–526. <https://doi.org/10.7202/1059564ar>

Criminologie 1984, *La police après 1984*, Les presses de l'Université de Montréal, 1984, 137 pages.

Dans une société comme la nôtre où la liberté est un droit fondamental, ce numéro de la série Criminologie traitant de la « police » suscitera certainement l'intérêt de l'ensemble des Canadiens, car « qui dit police dit restriction à la liberté ». Le sujet de la police est encore frais dans la mémoire des citoyens canadiens étant donné que certains droits vis-à-vis d'un agent de la paix sont maintenant garantis par la Constitution canadienne depuis la mise en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982¹. Comme il est indiqué sur la partie arrière de la couverture, l'année 1984 est une occasion privilégiée de traiter du thème de « La police après 1984 » étant donné que l'écrivain George Orwell a annoncé une société avec un pouvoir policier exorbitant dans son roman sous le titre « 1984 ». Le choix de ce thème comme premier numéro de la série Criminologie 1984 constitue une sorte de suivi pour les criminologues, car il y a maintenant dix ans que furent publiés les actes du symposium international de criminologie comparée, consacrés à la police².

Le thème de la police est traité dans six articles distincts. Chaque article présente un aspect différent de la police. On y examine des points aussi variés que « La police : mythes et réalités » et « La police, un service municipal comme les autres ». On y retrouve deux orientations de la criminologie : certains articles sont des études psychosociologiques systématiques sur la police dans notre société, alors que d'autres analysent plutôt le rôle de la police dans la « fabrication » de la criminalité. Pour les lecteurs de langue anglaise, un résumé du contenu de chacun des articles de ce dossier est donné en anglais à la toute fin du numéro. Il est bon de signaler que, parmi les auteurs traitant du sujet de la police, il y a un ancien directeur de police et un journaliste de Montréal.

À la lecture de chacun des articles de ce numéro, on constate qu'en 1984, il existe une certaine relation entre l'activité policière et la criminalité dans la société. Ainsi, J.-P. Brodeur rétablit clairement quelques réalités sur la police en faisant le point sur certains mythes reconnus dans la société. Il démontre que la loi même s'ajuste aux exigences des opérations de la police. Sa recherche s'appuie sur une littérature abondante concernant la police et sur son expérience de première main en matière d'action policière, ayant été consultant aux travaux de la commission Keable créée suite aux événements d'octobre 1970. En se fondant sur des statistiques de la police judiciaire française de 1950 à 1981, R. Lévy et Ph. Robert démontrent nettement que plusieurs crimes échappent à la police faute de moyens et d'appui politique des autres instances de l'appareil de l'État, de la presse et de l'opinion. Il ne serait toutefois pas encore possible, d'après leur recherche, de découvrir de façon plus précise le véritable impact de l'action policière sur la criminalité. Cependant, quatre autres articles traitent de questions particulières qui reflètent l'impact de l'activité policière dans la société canadienne. Ainsi, l'étude de Cl.D. Shearing sur la sécurité privée nous fait constater qu'on devra absolument tenir compte du développement de services de police privée dans une révision prochaine de nos concepts sur le contrôle social et la prévention du crime. (On soulève aussi dans cet article une foule de questions intéressantes qui sont étudiées au Centre de criminologie de l'Université de Toronto). En consacrant son article à l'analyse d'un sondage effectué chez les policiers suite à l'adoption de la *Loi (fédérale) sur les jeunes contrevenants*, Marc LeBlanc démontre de façon scientifique l'importance de l'attitude de la police dans un système de justice pour mineurs. Marc Laurendeau commente le rôle des indicateurs de police en admettant qu'ils sont devenus une nécessité dans une société moderne. Enfin, P.-H. Vignola signale que la police municipale doit être un service public juste, efficace et conforme aux normes d'une société démocratique.

1. *Loi constitutionnelle de 1982*, 1982 (R.-U.), c. 11, Annexe B, art. 8-9-10.

2. *Police, culture et société*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.

En conclusion, on peut dire que cette étude criminologique sur la police permet au lecteur de connaître en détail quelques activités policières tout en s'interrogeant sur l'impact de la présence de l'appareil policier dans une société démocratique. Certains articles sont plus faciles à lire que d'autres car ce sont des illustrations pratiques de certaines opérations policières; les autres, plus denses, analysent le concept même de « police » et soulèvent plusieurs questions théoriques. Ce dossier sur la police illustre donc les deux façons d'aborder une étude criminologique pour la rendre complète.

Rachel Grondin*

* Professeure, faculté de Droit, section de Droit civil, Université d'Ottawa.